

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 14 avril 2025

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

Objet de la Délibération :

**Approbation des Budgets primitifs 2025 Commune - CCAS**

L'an deux mille vingt cinq  
Le quatorze avril

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre- M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absente excusée :** Mme INGLES Martine

**Secrétaire de séance :** Mme GAURENNE Sylvie

**Date de convocation :** 8 avril 2025

**2025 / 015**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 9 avril 2025, comme suit :

- **Commune :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 374 511,10 €	1 374 511,10 €
Section d'investissement	2 175 171,95 €	2 175 171,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 549 683,05 €</b>	<b>3 549 683,05 €</b>

**Extrait du registre**

- **CCAS :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 900 €	10 900 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les budgets primitifs tels que présentés ci-dessus, pour la Commune et le CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture  
066-216601880-20250414-2025-015-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2025